

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1772

Artikel: "Patrimoine suisse" contre Jean Nouvel à Calvinopolis : la frilosité des Genevois à l'égard de leurs musées vient de loin
Autor: Marco, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012438>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Patrimoine suisse» contre Jean Nouvel à Calvinopolis La frilosité des Genevois à l'égard de leurs musées vient de loin

Daniel Marco (14 mars 2008)

Genève a mal à ses musées. Le Musée Rath est fermé pour rénovation jusqu'au printemps 2009. Le Cabinet des estampes va bientôt l'imiter. Le Musée d'art et d'histoire est en mauvais état, mal ou pas entretenu depuis longtemps. En juin dernier, un plafond s'est effondré dans l'une des salles d'exposition. Depuis, toutes les salles du département des beaux-arts sont fermées et la direction des musées genevois a organisé à la hâte une exposition intitulée «*Patrimoine en danger*» (jusqu'au 30 mars). Elle présente les pièces les plus célèbres de l'institution pour attirer l'attention sur la vétusté du cadre bâti. Un peu comme on indique «*trous en formation*» sur les routes mal entretenues.

Parallèlement on se livre à des travaux d'urgence en attendant plus et mieux. Mieux, c'est le projet de l'architecte français Jean Nouvel, primé lors d'un concours, qui propose d'investir la cour intérieure par une extension dans le cadre d'une rénovation / transformation du bâtiment existant. Un bâtiment inauguré en 1910, oeuvre de l'architecte genevois Marc Camoletti, de style néo-classique provincial, lourd et massif, aux symétries

répétées et à l'organisation intérieure, notamment les escaliers et les distributions, très confuse.

La section genevoise de Patrimoine suisse défend pourtant ce bâtiment. Elle revient ainsi à de vieux démons qui faisait d'elle dans les années 60 et suivantes – elle s'appelait alors Société d'art public –, l'association de défense des beaux quartiers au sens donné à ce terme par Louis Aragon et d'une notion élitaine et académique de l'esthétique. Elle s'oppose au projet de Nouvel au nom d'une architecture sans qualité et en défendant la cour intérieure actuelle, un lieu laissé pour compte dans le projet d'origine.

Quelqu'un doit sourire, rire n'était pas son genre, dans sa demeure éternelle, si l'éternité existe, c'est Jean Calvin. Si Genève a été et reste réfractaire aux arts de la peinture et de la sculpture, c'est sans aucun doute à cause du réformateur sévère. L'esprit d'austérité qu'il a imposé par l'intermédiaire des ordonnances somptuaires¹ a traversé les siècles – au 18ème siècle encore il était interdit de posséder des tableaux et des sculptures – et explique pour une grande part les faiblesses des musées

genevois. La frilosité de la bourgeoisie du cru, refusant le mécénat dans ce domaine, explique le reste².

Tout ceci n'augure hélas rien de bon pour le projet de Jean Nouvel, car outre l'opposition de Patrimoine suisse, la Municipalité qui ne peut supporter seule l'investissement de 80 millions de francs espère en trouver la moitié dans les poches des donateurs privés.

¹ Le 11 octobre 1558, à la requête du Consistoire, le Conseil général publie les premières ordonnances contre le luxe des habits et des banquets. Ces ordonnances, dite somptuaires, sont renouvelées et sanctionnées par une décision du Conseil des Deux Cents après la mort de Calvin. Destinées à combattre le luxe et les dépenses inutiles, elles seront constamment renouvelées et complétées jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

² Sauf trois non-originaires: Josef Muller, Martin Bodmer et Jean Bonna dont les musées et collection corrigent un peu cette image frileuse.